

**Élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, pédagogique, social et de santé de l'académie de Toulouse**

**SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**Réunion du 8 décembre 2022**

**PROCLAMATION DES RESULTATS**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 23 heures 14, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

**A. Composition du bureau de vote**

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Valérie SALAT, Directrice DPATE

Délégués des listes :

1. Madame Dominique BURLOT et Monsieur Bruno SENTENAC, délégués titulaire et suppléant de la liste SUD Education
2. Messieurs Antoine LOGUILLARD et Cyril LEPOINT, délégués titulaire et suppléant de la liste UNSA Education
3. Messieurs Jean-Pierre LUCIANI et Etienne SANTUCCI, délégués titulaire et suppléant de la liste STC Education
4. Messieurs Thibaut LEMOINE et Norman GOURRIER, délégués titulaire et suppléant de la liste SNCL-SIES-SAGES
5. Messieurs Jérôme LENDRES et Cyril MAZZON, délégués titulaire et suppléant de la liste SGEN-CFDT
6. Monsieur Laurent BOUVIER, délégué titulaire de la liste Action et Démocratie CFE-CGC
7. Messieurs Michel VAN DEN BERGHE et Gérard LENFANT, délégués titulaire et suppléant de la liste SNAPEN
8. Monsieur Fabrice LABROUSSE, délégué titulaire de la liste CFTC Enseignement public et recherche
9. Monsieur Christian ROBERT, délégué titulaire de la liste FNEC FP FO
10. Monsieur Abdallah AMGHAR, délégué titulaire de liste CGT Educ'action
11. Madame Sylvie TROUCHAUD, déléguée titulaire de la liste FSU
12. Messieurs Jean-François AUGÉZ SARTRAL et Pierre VAN OMMESLAEGHE, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC

**B. Résultats du dépouillement**

**Données générales**

Nombre des électeurs inscrits :	<b>373</b>
Nombre des votants :	<b>121</b>
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	<b>11</b>

Nombre de suffrages valablement exprimés :	<b>110</b>
Nombre de sièges	<b>3</b>

### Listes en présence

Listes en présence	SUD Education	UNSA Education	STC Education	SNCL-SIES-SAGES	SGEN-CFDT	Action et Démocratie CFE-CGC
Nombre de voix	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>2</b>

Listes en présence	SNAPEN	CFTC Enseignement public et recherche	FNEC FP FO	CGT Educ'action	FSU	SNALC
Nombre de voix	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>1</b>

### C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

**36,67**

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SUD Education	<b>0</b>
UNSA Education	<b>0</b>
STC Education	<b>0</b>
SNCL-SIES-SAGES	<b>0</b>
SGEN-CFDT	<b>0</b>
Action et Démocratie CFE-CGC	<b>0</b>
SNAPEN	<b>0</b>
CFTC Enseignement public et recherche	<b>0</b>
FNEC FP FO	<b>0</b>
CGT Educ'action	<b>0</b>
FSU	<b>0</b>

SNALC	0
-------	---

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

0/3

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

3

**Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :**

**Attribution du siège n° \_\_\_\_ 1\_\_**

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUD Education	9
UNSA Education	19
STC Education	0
SNCL-SIES-SAGES	2
SGEN-CFDT	20
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SNAPEN	0
CFTC Enseignement public et recherche	1
FNEC FP FO	14
CGT Educ'action	15
FSU	27
SNALC	1

La liste .....FSU. a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° \_\_\_\_ 1\_\_.

**Attribution du siège n° \_\_\_\_ 2\_\_**

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUD Education	9
UNSA Education	19
STC Education	0

SNCL-SIES-SAGES	2
SGEN-CFDT	20
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SNAPEN	0
CFTC Enseignement public et recherche	1
FNEC FP FO	14
CGT Educ'action	15
FSU	13,5
SNALC	1

La liste .....SGEN CFDT... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

**Attribution du siège n° 3**

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUD Education	9
UNSA Education	19
STC Education	0
SNCL-SIES-SAGES	2
SGEN-CFDT	10
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SNAPEN	0
CFTC Enseignement public et recherche	1
FNEC FP FO	14
CGT Educ'action	15
FSU	13,5
SNALC	1

La liste UNSA a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°\_3\_.

**Résultats :**

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SUD Education	0
UNSA Education	1
STC Education	0
SNCL-SIES-SAGES	0
SGEN-CFDT	1
Action et Démocratie CFE-CGC	0
SNAPEN	0
CFTC Enseignement public et recherche	0
FNEC FP FO	0
CGT Educ'action	0
FSU	1
SNALC	0

**D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus**

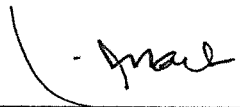


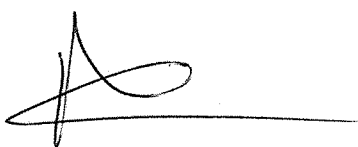
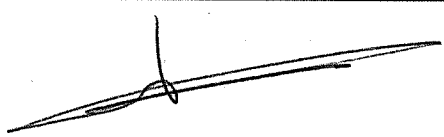
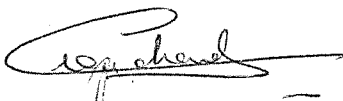
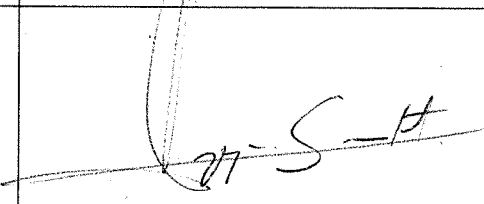
Sans objet

**E. Observations**

--

observations FSU

### F. Emargements

Le président Laurent MACH	
La secrétaire Valérie SALAT	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
A. Amphier	
Alex LOGUZZARD	
Christi- ROBERT	
Sylvie TROCHARD	
JF. AUCER-SARRENI	



## ELEMENTS de l'ESV · PORTES AU PV de la CCP AWT

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de Pial, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.





# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CCP des contractuels ATPSS de Toulouse

CCP  
137

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 373	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 12
B. Nombre de votants	B = 121		Nombre de sièges à pourvoir P = 3
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 11		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 110		$G = \frac{D}{P} = \frac{110}{3} = 36,67$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
Sud éducation-Solidaires	SUD	9	0				0
Liste UNSA Education	UNSA Education	19	0			3 <sup>e</sup> - 19,00	1
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	STC Education	0	0				0
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		2	0				0
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	20	0		2 <sup>e</sup> - 20,00		1
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	2	0				0
SNAPEN	SNAPEN	0	0				0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	1	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	14	0				0
CVGT Educ'action Toulouse CCP Adm. - Santé Sociaux	CGT Educ'action	15	0				0
FSU - Engagés pour les contractuels !	FSU	27	0	1 <sup>e</sup> - 27,00			1
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	1	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

Handwritten notes and signatures: JL, ST, AA, AZ, CR, LM

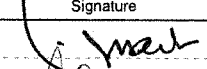

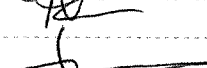
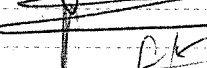


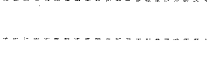
## PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels ATPSS de  
Toulouse

CCP
137

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 373	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	12	
B. Nombre de votants	B = 121		Nombre de sièges à pourvoir	P = 3	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 11		Quotient électoral (2 décimales)	$G = \frac{D}{P} = \frac{110}{3} = 36,67$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 110				

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH Laurent	Président	
SALAT Valérie	Secrétaire	
AMGHAR	CGT	
LOGUILLARD	VNSA Educat	
ROBERT Clément	FMEC FP-FO	
TROUCHAUD Sylvie	SNASUB FSU	
AUGER-SARRAIL	SURSC	
LEMPES Jérôme	Sgen- CFDT	